



Municipalité de Saint-René-de-Matane

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane du 5 février 2024, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2022 ainsi que du rapport du vérificateur externe. Les états financiers au 31 décembre 2022 nous indiquent les revenus et les dépenses de fonctionnement suivants :

Description	Montant
REVENUS (sans ventilation de l'amortissement)	
• Taxes	896 821 \$
• Compensations tenant lieu de taxes	102 057 \$
• Transferts	476 697 \$
• Services rendus	37 936 \$
• Imposition de droits	34 235 \$
• Autres revenus d'intérêts	13 414 \$
• Autres revenus	53 842 \$
Total des revenus	1 615 002 \$
DÉPENSES (sans ventilation de l'amortissement)	
• Administration générale	393 049 \$
• Sécurité publique	243 763 \$
• Transport	320 395 \$
• Hygiène du milieu	192 797 \$
• Santé et bien-être	5 862 \$
• Aménagement, urbanisme et développement	62 283 \$
• Loisirs et culture	76 694 \$
• Frais de financement	81 990 \$
• Amortissement des immobilisations et des actifs	286 246 \$
Total des dépenses	1 663 259 \$
Excédent de l'exercice à des fins fiscales	

- Il est à noter qu'un montant de 402 577 \$, inclus dans les charges représente les diverses quotes-parts que la municipalité a dû acquitter pour l'année financière 2022.

Après conciliation des données, un excédent au montant de 266 004 \$ pour l'exercice financier 2022 est observé.

Les éléments suivants sont à prendre en considération :

Description	Montant
Surplus non affecté au 31 décembre 2022	976 850 \$
Surplus réservé au 31 décembre 2022	0 \$
Fonds de roulement au 31 décembre 2022	75 000 \$
Fonds non réservé à l'administration municipale au 31 décembre 2022 (Remboursement en capital du règlement 2011-04)	22 700 \$
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'élection au 31 décembre 2022	8 300 \$

La municipalité a également effectué des dépenses d'investissement qui concernent principalement les éléments suivants :

- Réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon, phase 1
- Réparations majeures du tracteur New Holland
- Installation d'une vidange pour véhicules récréatifs
- Acquisition de bacs roulants pour les matières organiques
- Installation d'une clôture au réservoir d'eau potable
- Achat d'un afficheur de vitesse
- Achat d'équipements sportifs
- Installation d'une balançoire octogonale
- Achat de 2 défibrillateurs et boîtiers

Malgré ces investissements importants, la dette à long terme de l'administration municipale passe de 3 004 600 \$ à 2 791 100 \$ au 31 décembre 2022. Cette dernière devrait poursuivre sa diminution dans les prochaines années. Pour ce qui est de l'excédent accumulé non affecté, ce dernier passe de 850 414 \$ au 31 décembre 2021 à 976 850 \$ au 31 décembre 2022.

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton. Dans cette vérification, le vérificateur, dans son rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 31 décembre 2022 conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public*.

De plus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous informe que la rémunération de base annuelle du maire pour l'année 2022 était de 9 672 \$ et celle des conseillers était de 3 228 \$. S'ajoute à ces rémunérations, une allocation de dépenses d'un montant de 4 850 \$ pour le maire et de 1 507 \$ pour les conseillers. En 2022, la MRC de la Matanie versait au maire, ou à son remplaçant, une rémunération totale de 2 295 \$ pour chaque séance régulière, extraordinaire ou de comité administratif à laquelle il a assisté. S'ajoute à ces rémunérations, une allocation de dépenses totale de 1 068 \$ (50 % de la rémunération ainsi que 15 % compensatoires de l'allocation de dépenses versée).

En terminant, je remercie les conseillères et conseillers pour leur engagement à la gestion de la municipalité. Je tiens également à souligner le départ de Monsieur Roger Vaillancourt en tant que conseiller. Il a porté fièrement le titre de maire et par la suite, celui de conseiller. Je tiens à le remercier de ces bons et loyaux services. À la suite d'élections partielles, Monsieur Marco Sirois a été élu au poste de conseiller numéro 5. Bienvenue dans l'équipe Monsieur Sirois. Je tiens également à remercier Madame Bérubé et son équipe qui s'activent quotidiennement afin que notre municipalité soit sécuritaire et accueillante.

Rémi Fortin, maire